ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

Lafayette Folger vs. E. C. Palmer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6122—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 19 juin 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tout et particulièrement ce certain morceau ou portion de terre et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prytania, Plaisance, Harmony et Nayades, maintenant St-Charles, et formant l'encoignure des rues Prytania et Harmony, et mesurant soixante-dix pieds de face à la rue Prytania sur une profondeur et façade de cent cinquante pieds à la rue Harmony entre lignes parallèles, la dite portion de terre forme une partie de l'îlet numéro vingt-deux sur le plan original du faubourg Delassize et étant désigné par la lettre A sur un plan annexé à un acte passé pardevant D. I. Ricardo, ancien notaire, le 21 avril 1862, acquis de Thomas M. Anderson par Edward C. Palmer, pardevant A. Hero jr, le 13 janvier 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
17mai—17 24 31—juin 7 14 19

Mme Otto H. Hero vs. Mme Kate M. Shaw et Henry Shaw.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 7977.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la Rotonde de l'hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 23 juin 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constantinople, Pitt, General Taylor et Prytania, et forme l'encoignure des rues Prytania et Constantinople. La dite portion de terre mesure cent pieds de face à la rue Constantinople sur une profondeur de cent cinquante-cinq pieds huit pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles, et face à la rue Prytania. La dite portion de terre consiste en la totalité des lots numéro treize à dix huit inclusivement sur un plan fait par H. C. Brown, voyer, et annexé pour référence à un acte passé pardevant William McC. Jones, notaire en cette ville, le huitième jour de février dix-huit cent soixante-neuf.

Acquis par la défenderesse, Mme Kate M Shaw, de la plaignante, conformément à un acte passé pardevant James Graham, notaire, le 12 janvier 1874.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement de sept billets tirés par la défenderesse, Mme Shaw, à son propre ordre et par elle endossés, et contresignés par son mari, en date du 12 janvier 1874, et payables, respectivement, 114, 115, 116, 117, 118, 119 et 120 mois après leurs dates et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an de leurs dates jusqu'à paiement final, et garantis par hypothèque sur la dite propriété, conformément à un acte passé pardevant James Graham, notaire, le 12 janvier 1874, et le reste du prix de l'adjudication comptant, sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23 mai—26 30 juin 6 13 20 23

Barrett & Wiseman vs. M. et Mme Lucien Adams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 6328.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la Rotonde de l'Hotel St Charles, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 10 juillet 1883, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une portion de terre dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Dauphine, Johnson et Galvez, mesurant soixante pieds six pouces six lignes de face à la rue Bienville à une distance de cinquante-quatre pieds de l'encoignure de la rue Galvez, cent six pieds de profondeur sur la ligne la plus près et parallèle à la rue Johnson, soixante-neuf pieds dix pouces et quatre lignes sur la ligne la plus près et parallèle à la rue Galvez, puis trente-huit pieds cinq pouces sur la ligne qui le divise avec la ligne du fond [illegible] neuf pieds huit pouces et deux lignes. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et acquise par le défendeur de la succession de H. Griffin le 10 février 1862.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
8 juin—8,15,22,29—6,10 juil

Michel Herber vs Robert Abbott.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6373.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 30 juin 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cette propriété commerciale de valeur connue comme les Planters Steam Cotton Press, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro quarante-quatre, comprenant un terrain entièrement borné par les rues Annunciation, Market, Richard, Constance et le Chemin Félicité et mesurant, plus ou moins, cent onze pieds de face à la rue Annunciation, cent soixante-cinq pieds de face à la rue Constance, vingt-cinq pieds de face à la rue Market, trois cent quatre-vingt-treize pieds de face à la rue Richard, et [illegible] pieds de face au Chemin Félicité. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les machineries qui y appartiennent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Celle-ci étant la seconde et la dernière criée, ladite propriété sera définitivement adjugée au dernier et plus fort enchérisseur pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son billet avec caution solvable portant intérêt au taux de huit pour cent par an du jour de la vente et hypothèque spéciale sur ladite propriété jusqu'à parfait paiement; l'acquéreur devra déduire du montant de son enchère et payer au comptant les frais d'annonces, honoraires du shérif, droits commis, etc., s'élevant en tout à environ Quinze Cents Piastres, en outre des taxes d'Etat, de ville et de municipalité sur ladite propriété dont le montant sera reconnu.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
14juin—14 21 28 30

Andrew Wilson, jr, vs. Meredith Campbell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 7412.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St. Charles dans le Premier District de cette ville, MARDI 26 juin 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Cadiz, Valence, Greene et St. David, et désignés comme lots Nos 17, 18 et 19, de l'îlet No 532, sur un plan fait par W. H. Williams, voyer, en date du 30 juin, 1867, et déposé pour référence à l'étude de Joseph Cohn, notaire en cette ville. Les dits lots se touchent et mesurent ensemble 30 pieds de face à la rue Valence, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles. Acquis par le défendeur de Geo. P. Powers, conformément à un acte passé pardevant A. Hero, jr, notaire, le 14 janvier 1873.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
24 mai—24, 31, 7, 14, 21, 26

William P. Smith vs. Thomas Reilly Brady.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6561—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 7 juillet 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux terrains situés dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Foison, Nouvelle-Levée, St. Joseph et North Market, désignés par les numéros deux et trois sur un plan connu comme le plan de J. A. Beard; les dits terrains mesurent ensemble quarante-huit pieds un pouce et quatre lignes rue Nouvelle-Levée, et rue Foison, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds deux pouces et sept lignes sur la limite du côté de la rue St. Joseph, et cent vingt-sept pieds 6 pouces et quatre lignes de l'autre côté, vers la rue North Market, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et avantages y appartenant.

Etant les mêmes terrains acquis par le défendeur et feu Wm. H. Palmer, par acte passé pardevant Richard Brenan, ancien notaire en cette ville, le 12 octobre 1859, de Paul E. Théard; et le dit défendeur a acquis l'intérêt du dit Wm. H. Palmer, par achat de sa veuve et ses héritiers, par acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 15 avril 1873.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
5juin—5 12 19 26—3 7 juil.

Alexander Hill vs J. B. & L. C. Boudousquié.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 6251.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 23 juin 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une portion de terre ensemble avec les bâtisses et dépendances qui s'y trouvent, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Carondelet, Julia et Girod, étant la moitié la plus près du lot No 100 [illegible] Pilié, en date du 12 décembre 1821, annexé à un acte passé pardevant G. R. Stringer, ancien notaire, le 19 juin 1829; la dite portion de terre mesure trente pieds de face à la rue Julia sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles. La dite propriété porte le No 213 de la rue Julie.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
21mai—23 26 juin 6 13 20 23

Mme Bridget Whelan, veuve de feu Patrick Redmond vs Mme Ellen Flanagan, femme séparée de corps et de biens de John E. Behan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 7241.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville SAMEDI, le 23 juin 1883, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Conti, Miro, St Louis et Tonti désigné par le numéro vingt-un. Le dit lot forme l'encoignure des rues Conti et Tonti et mesure vingt-sept pieds un pouce de face à la rue Conti sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds sur la rue Tonti [illegible].

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
22 mai—23,19 juin 5, 9 23

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

J. B. Stetson & Co. vs. Thomas H. Charles.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8 482. — En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-dessous désignés JEUDI, 28 juin 1883, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tout le contenu, toutes les installations du magasin de chapeaux du défendeur, 13 rue St Charles, dans le Premier District de cette ville, consistant en un vaste assortiment de chapeaux, casquettes, etc., selon un inventaire sur filière en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 juin—18,19 20 21, 28

John Nelson & Co. vs. Mme W. Behrens.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 5763.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 10 juillet 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

La moitié d'intérêt indivis de la propriété ci-après décrite: 1° Le lot A dans l'îlet borné par les rues Liberté, Erato, Thalia et Franklin, mesurant vingt-huit pieds quatre pouces de face à la rue Liberté sur une profondeur de cinquante-cinq pieds huit pouces, entre lignes parallèles. 2° Le lot numéro treize dans l'îlet borné par les rues Thalia, Erato, Clara et Martin, mesurant trente et un pieds huit pouces sur la rue Thalia sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 juin—9 16 23 30—juil. 7 10.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Chas Garrett Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8361 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 19 juin 1883, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, ensemble avec les effets mobiliers qui y sont attachés et qui sont devenus immeubles par destination:

Un certain lot de terre situé dans l'ancienne Deuxième Municipalité, maintenant Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Gaiennie, Foucher et St Joseph, désigné par le numéro deux sur un plan dressé par John Brill, architecte, le 2 avril 1849 et déposé à l'étude de Charles Boudousquié, alors notaire en cette ville; ledit lot de terre mesure vingt-cinq pieds sept pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de cent soixante douze pieds deux pouces, entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent.

Ensemble avec cent actions du fonds d'hypothèque maintenant réduites à quatre-vingt quatre actions du fonds d'hypothèque de la Banque des Citoyens de la Louisiane, lesquelles ont été acquises par le défendeur de F. L. Backhaus et Henry F. Backhaus, conformément à un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 4 juin 1879.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—L'acquéreur fournira un billet d'action pour la somme de quatre cents piastres, échéant le 1er décembre 1883 et renouvelable conformément à la Charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le reste comptant; l'acquéreur assumera les obligations et les responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le billet d'action ainsi fourni devra être identifié avec l'acte de vente de la propriété et au capital de la banque des Citoyens de la Louisiane à Mme Kelly, passé pardevant Adolphe Boudousquié, anciennement notaire à la Nouvelle-Orléans, le 22 juillet 1854 et avec l'acte de vente du shérif dans cette affaire.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
18 mai—18,25—juin 1 8,15,19

Compagnie d'Assurance Hibernia de la Nouvelle-Orléans vs. Chas. G. Johnsen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7829.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 19 juin 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Julia, St-Joseph et Foucher, désigné par le No 301, et mesurant, au pied anglais, soixante-quatre pieds deux pouces et demi de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de soixante-quatre pieds un pouce, conformément à un plan dressé par A. D'Hemecourt, député voyer, le 11 décembre 1833, et déposé en l'étude de Théo. Seghers, anciennement notaire en cette ville.

2° Trois certains lots de terre situés dans le susdit Premier District de cette ville, dans le susdit îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Julie, St-Joseph et Foucher; désignés par les numéros trois, quatre et cinq, et mesurant ensemble vingt-six pieds quatre pouces et un tiers de ligne de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de cent trente-huit pieds six pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles, au pied anglais, conformément au plan de H. Moellhausen, voyer, en date du 2 juin 1841, et annexé à un acte passé pardevant W. J. Lewis, anciennement notaire en cette ville, le 15 juin 1841. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits voies et avantages qui y appartiennent. Les bâtisses et améliorations sur les dits quatre lots de terre consistent en l'entrepôt ci-devant connu comme "Hoses Inspection Warehouse"

Etant la même propriété que le défendeur a achetée de James Byrnes, par acte passé en l'étude de W. J. Castell, notaire en cette ville en date du vingt-unième jour de mars 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
18 mai—18,25—8,15,1 juin

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Henry Jurgens vs James Shields.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans.—No 7,245.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Chas G. Ogden, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles dans la rotonde de l'Hôtel St Charles en cette ville SAMEDI, le 7 juillet 1883, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé à Carrollton, 7me District de la ville de la Nlle-Orléans et désigné sur un plan fait par Jacob Reinhard, le 16 décembre 1855, comme le lot No 4, (quatre) de l'îlet D (26) D borné par les rues Burthe, Hillary, Troisième et Adams; le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue Burthe sur une profondeur de 120 pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

T. M. HEATHERTON,
Constable.
5 juin—5 12 19 26—7 juil

S. Ezzalste vs. W. S. Burke.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, Nos 4648—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je vendrai à l'encan, à mon entrepôt, rue Tchoupitoulas, près Girod, MERCREDI 20 juin 1883, à midi, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un lot de meubles de ménage selon un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans la susdite affaire.

Conditions—comptant sur les lieux.

ROGER MURPHY,
Constable.
9 juin 9,15,20

ANNONCES JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

JE certifie par les présentes que le 24e jour de mai 1883, jugement a été rendu dans cette cause, savoir:

Helena Courbebaisse vs Bernardo Heres, son mari, No 8169.

Sur motion de L. Marero, avocat de la demanderesse, et sur preuve suffisante, fournie à la cour, à l'appui de la pétition de la demanderesse, la loi et les preuves étant en faveur de la demanderesse. Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut, enregistré, devienne final et qu'il y ait en conséquence jugement en faveur de la demanderesse, Helena Courbebaisse et contre le défendeur Bernardo Heres, son mari, déclarant, décrétant une séparation de biens entre la demanderesse et son dit mari, dissolvant la communauté de gains et acquêts qui existait entre eux, la dite demanderesse devant avoir le plein contrôle et l'entière direction de ses biens séparés.

Jugement rendu le 24 mai 1883.
Fait et signé le 30 mai 1883.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce 31ème jour de mai de l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-trois.

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
3 juin—3 16 23 30

ETAT DE LA LOUISIANE.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.

R. H. Lewis et ses créanciers.

No 8885 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Ordre de Cour.—

Que la cession de la propriété du pétitionnaire soit acceptée par la cour au profit de ses créanciers, et il est décrété qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée devant John G. [illegible], notaire, pour le SAMEDI, 23me jour de juin 1883, à 11 heures du matin; pour délibérer sur les affaires du pétitionnaire. Que Thomas H. Rosier, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents; et, dans l'intervalle, que toutes les procédures judiciaires soient suspendues contre la personne et la propriété du pétitionnaire [illegible].

Nouvelle-Orléans, 22 mai 1883.
Signé: W. T. HOUSTON, Juge.
Pour Copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
24mai—8 23 juin

SIROP Pectoral et PATE DE NAFÉ DELANGRENIER de Paris.
50 Médecins des Hôpitaux de Paris ont constaté leur supériorité sur toutes les autres pectoraux contre les Rhumes, Bronchites, Coqueluche et Irritations de Poitrine et de Gorge.
NOUVELLE-ORLÉANS, dans toutes les Pharmacies

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

Actions de choix de Compagnies d'Assurance et de Banque.

Succession de Ann Charles Gabrielle de Mousabert.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 8,476.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse MARDI, 19 juin 1883, il sera vendu à midi précis, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 mai 1883—

Les actions suivantes appartenant à la dite succession, savoir—

20 actions du fonds-capital de la compagnie d'assurance des Factors & Traders de $100 chacune d'après certificat No 1914.

10 actions du fonds-capital de la compagnie d'assurance Sun Mutual de $100 chacune d'après certificat No 1091.

31 actions du fonds-capital de la Mutual National Bank de la Nouvelle-Orléans de $100 chacune d'après certificat No 267.

2 actions du fonds-capital du New Orleans Insurance Association de $30 chacune d'après certificat No 182.

4 actions du fonds-capital de la compagnie d'assurance du Crescent de $100 chacune d'après certificat No 527.

9 actions de $100 chacune du fonds-capital de la compagnie d'assurance du Crescent d'après certificat No 157.

Conditions—Comptant sur les lieux.
6 juin—6.12.19

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une propriété cottage à l'encan.

Près du dépôt du chemin de fer de la rue Claiborne.

Succession d'Andrew Jackson.

No 7746.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicolas J. Hoey, encanteur, bureau: No 17 rue Carondelet—SAMEDI, le 30 juin 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 11 avril 1883, il sera vendu à l'encan.

Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Banks, Palmyra, Miro et Tonti, le dit lot ou portion de terre mesure 39 pieds 10 pouces et 2 lignes de face à la rue Banks sur une profondeur de 165 pieds 2 pouces et 2 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en deux jolis cottages en bois à un étage.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1883 et un dépôt de 10 pour cent au comptant pour lier la vente. Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Andrew Hero jr, notaire.
29 mai—juin, 9.16.23 30.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée à Carrollton, au coin des rues Jefferson et Plum.

Mme Catherine Andrews vs. Vve Daniel E. Zeigler et als.

No 5759—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

VENTE EN PARTAGE.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 7 juillet 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 26 mars 1883, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Trois terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le carré d'îlet borné par les rues Jefferson, Leonidas, Plum et Cinquième. Ces terrains 1, 2 et 3 sont contigus les uns aux autres et mesurent chacun 30 pieds de façade rue Jefferson, sur 120 pieds de profondeur, le No 1 formant l'angle des rues Jefferson et Plum.

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le carré d'îlet borné par les rues Jefferson, Cambronne, Plum et Cinquième, mesurant 120 pieds de façade rue Plum sur 159 pieds de profondeur et de façade rue Jefferson, et formant l'angle des rues Jefferson et Plum.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1883, et un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant E. Commagère, notaire.
3 juin—3 9 18 23 30—7 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés améliorées à Alger, près du chemin de fer Morgan, sur la rue Patterson et l'encoignure de la rue Washington.

Succession de Mme Elizabeth Ashton, veuve de James Ashton.

No 4935- Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 7 juillet 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un jugement pour effectuer un partage, rendu dans l'affaire ci-dessus par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Trois lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés à Alger, Cinquième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Patterson Peter et Washington et l'Avenue Webster, désignés comme lots Nos 3 7 et 8.

Le lot No 3 mesure 33 pieds 7 pouces et 7 lignes de face à la rue Patterson, 32 pieds 9 pouces dans le fond sur une profondeur de 114 pieds 7 pouces et 4 lignes sur le côté du lot No 2 vers l'Avenue Webster, et 105 pieds 10 pouces et 2 lignes sur le côté du lot No 4 vers la rue Washington.

Les lots Nos 7 et 8 se touchent et forment l'encoignure des rues Patterson et Washington. Le lot No 7 mesure 32 pieds 7 pouces de face à la rue Patterson, 32 pieds 9 pouces de largeur dans le fond, 113 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 6 et 105 pieds 9 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 8. Le lot No 8 forme l'encoignure des rues Patterson et Washington et mesure 33 pieds 9 pouces de face à la rue Patterson, 33 pieds 2 pouces de largeur dans le fond, 97 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue Washington sur 105 pieds 9 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 7.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1883, et un dépôt de 10 pour cent au comptant sera requis au moment de la vente.

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Wm. H. Seymour, notaire.
3 juin—3 9 16 23 30 juil 7

Succession de Johann N Schuster.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 8851—Division A. Attendu que P. S. Wiltz, Administrateur Public, a présenté une pétition, à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Johann N. Schuster, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
15juin—15 19 24

Succession de Joseph T. D. Lefèvre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8111—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Coraline A. Lefèvre, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
15 juin—15 19 24

Succession de Philip Schumacher.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8,468—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme Catherine Schumacher, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
10 juin—10,14,19

Succession de José Domingo.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6433 — Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Carleton Hunt, Exécuteur testamentaire du défunt, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
10 juin.—10 14 19

Succession de Frank Lacammera.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8909—Division A—Attendu que Marianne Gianelli, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'Exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu Frank Lacammera décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier
10 juin—10, 14 19

Succession de Jose Domingo.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 6433.—Division C. Attendu que Mlle F. La Villebeuvre a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'Exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu Jose Domingo, décédé; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
10 juin 10 14 19

ANÉMIE
QUINA LAROCHE Ferrugineux
Recommandé pour faciliter les *Croissances et Formations difficiles*, il procure au sang la force et les **Globules** rouges qui en font la beauté; il fortifie l'*Estomac*, excite l'*Appétit*, combat l'*Anémie*, le *Lymphatisme*; abrège les *Convalescences*, etc.
PARIS, 22, rue Drouot, 22, PARIS

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisième District.

Sur la Levée, entre les rues Marigny et Mandeville.

A proximité du Dépôt du chemin de fer Morgan.

Une occasion rare pour un placement commercial et avantageux.

Succession de F. Beling.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A—No 8628.

PAR B. ONORATO. Encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, 14 juillet 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, Rotonde de l'Hôtel St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 8 juin 1883, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que leurs appartenances et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situés dans le Faubourg Marigny, de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Victoire, Marigny, Mandeville et Levée, désignés par les Nos 4 et 5 sur un plan de Allen D'Hemecourt, voyer, lesquels lots de terre se touchent, et mesurent au pied américain comme suit:

Le lot No 4 a 24 pieds 8 pouces et 6 lignes de face sur la rue de la Levée, 123 pieds 10 pouces 4 lignes sur la ligne du lot No 5, 124 pieds 5 1/2 pouces sur l'autre côté de la ligne, et 24 pieds 8 pouces et 6 lignes sur l'arrière, et le lot No 5 a 22 pieds de face à la rue de la Levée, 123 pieds 10 pouces et 4 lignes sur la ligne du lot No 4, 123 pieds 4 pouces 4 lignes sur l'autre côté de la ligne et 22 pieds de largeur sur l'arrière. Lesdits lots étant bornés sur l'arrière par le lot No 3.

2° Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le même district et îlet, et désigné par le Numéro Cinq d'après un plan de C. A. de Armas, architecte, le dit lot de terre étant une portion de terre irrégulière touchant dans le fond les lots Nos. 1, 2, 3 et 4 du dit plan qui fait face à la rue de la Levée et aussi au fond de la maison de pompe et de la propriété appartenant maintenant ou anciennement à Wiseman, faisant face à la rue Victoire, et mesure 95 pieds 11 pouces sur la ligne du côté de la rue de la Levée, 106 pieds 11 pouces 7 lignes sur la ligne le divisant de la propriété de Louis Muh, anciennement appartenant à B. Marigny, de l'autre côté, le dit lot a une première profondeur de 56 pieds, puis il forme à angle droit de 47 pieds 11 pouces et 4 lignes, puis il a une seconde profondeur de 47 pieds 11 pouces et 8 lignes et 44 pieds 7 pouces et 4 lignes dans le fond.

Aussi, une petite parcelle de terre ayant 3 pieds 4 pouces de largeur entre la maison de pompe et la propriété de M. Wiseman, ouvrant et faisant face à la rue Victoire, ensemble avec l'usage de deux allées, une desquelles est située à l'arrière des lots numérotés 1, 2, 3 et 4, ayant 10 pieds de large, plus ou moins, et l'autre située le long du lot No 4, et ouvrant sur la rue de la Levée, ayant 10 pieds 9 pouces de largeur, le tout mesure américaine, ensemble avec 13 actions du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane qui y sont attachées.

3° Un autre lot de terre dans le même îlet que ci-dessus, maintenant connu comme lot No 11, anciennement lot No 3, ayant 21 pieds 2 pouces de face à la rue Levée sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles, avec l'usage de deux allées communes, l'une donnant sur la rue de la Levée et l'autre dans le fond, s'étendant jusqu'à la propriété maintenant ou anciennement appartenant à Louis Muh.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais des acquéreurs; ils paieront en sus du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1883.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
10juin—10 14 16 23 30 juil 7 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Septième District.

Succession de Abe Hirsh vs. J. Schwabacher.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A—No. 8381.

Vente pour effectuer un partage.

PAR B. ONORATO. Encanteur—Bureau, No 45 rue Royale—SAMEDI, 23 juin 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, par et en vertu d'un jugement rendu par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, le 10 et signé le 15 mai 1883, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Septième District de cette ville, composée des lots 18 et 19 et de 6 pieds du lot No 20 de l'îlet No 47, compris entre les rues Troisième, Cambronne, Madison et Zimple; la dite portion de terre mesure 64 pieds face à la rue Cambronne sur une profondeur de 12[illegible] pieds, entre lignes parallèles.

2° Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le même district, dans l'îlet No 2013, lequel îlet est borné par les rues Première, Berthe, Adams et Hampson, et mesure 75 pieds de face à la rue Première sur 152 pieds 6 pouces de profondeur et face à la rue Adams, plus ou moins, et est composé des lots entiers désignés par les Nos 12 et 13 sur un plan dressé par C. A. Hedin, ingénieur, daté le 2 mars 1851 et déposé en l'étude de B Cenas, notaire, d'une moitié du lot No 13, et de la moitié de la façade du dit lot désigné par le No 11 sur le même plan.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.

L'acquéreur devra payer, en sus du prix d'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1883.

Un dépôt comptant de 10 0/0 sera exigé au moment de l'adjudication, pour rendre certaine la vente.
20mai—26 juin 2 9 16 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison confortable dans le Troisième District, rue Annette, entre Urquhart et Moralès.

Succession de Paul Pugo.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 8199.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau 45 rue Royale—SAMEDI 23 juin 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, Rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, en date du 23 mai 1883, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, désigné comme étant une partie du lot No 404 sur le plan original du nouveau faubourg Marigny, dans l'îlet borné par les rues Annette, Urquhart, Moralès et St-Antoine, mesurant 35 pieds de face à la rue Annette sur une profondeur de 90 pieds, au pied américain.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Robert J. Kerr, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera, en sus du prix de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1883. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
24mai—26 juin 2 9 16 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix dans le Deuxième District.

Succession de Henry Savage, et de son épouse, née Roberts.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division B, No 8448.

PAR B. ONORATO encanteur- Bureau: 45 rue Royale—SAMEDI, 23 juin 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rotonde de St-Charles, en vertu d'un ordre de la cour de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B" en date du 14 mai 1883, je vendrai à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux terrains avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le 2ème District de cette ville désignés par les Nos 123 et 124 du carré d'îlet 17 borné par les rues Dumaine, Ste Anne, Rocheblave et Dorgenois, lesquels terrains sont contigus l'un à l'autre et mesurent, au pied américain, chacun, 29 pieds 9 pouces 7 lignes de face rue Dumaine, sur les profondeurs suivantes, savoir:

Le terrain 123 mesure 132 pieds 7 pouces et 2 1/2 lignes sur la limite du côté de la rue Rocheblave, et le séparant du terrain 122, le terrain 124 mesure 132 pieds 7 pouces 3 lignes sur la limite le divisant du terrain 123, et 132 pieds 7 pouces et 4 1/2 lignes du côté de la rue Dorgenois, sur la ligne le séparant du terrain 125.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant E. Benny, notaire, aux frais de l'acquéreur qui paiera en sus du prix de l'adjudication, toutes les taxes dues et exigibles en 1883. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour rendre certaine la vente.
19 mai—19 26—juin 2 9 16 23

GASTRINE
(Forme liquide)
GUERIT LA DYSPEPSIE.
SOULAGE IMMEDIATEMENT
LES NAUSEES,
L'ETOURDISSEMENT,
LES GAZ,
LES AIGREURS,
LA CONSTIPATION,
LES PALPITATIONS DU CŒUR,
LES RAPPORTS ACIDES DE L'ESTOMAC,
LE MAUVAIS GOUT A LA BOUCHE,
LE MANQUE D'APPETIT,
L'ECHAUFFEMENT,
LES OPPRESSIONS,
LE MALAISE GENERAL,
Et tous les autres symptômes pénibles qui résultent d'une digestion interrompue.
GASTRINE
DONNE DU TON A L'ESTOMAC,
EN RETABLIT LES FONCTIONS,
FACILITE LA DIGESTION COMPLETE.
Remède précieux pour les dames,
Et pour tous ceux qui mènent une vie sédentaire
A vendre en lots par E. J. HART & CO. et par tous les droguistes dans les principales villes.
Au détail, un dollar la bouteille,
Par tous les Pharmaciens.
Dépôt de fabrique, 30 rue Murray, New-York.

Sirop du Dr Zed
Coqueluches, Bronchites, Toux des Phthisiques, Insomnies, &c

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriété améliorée, rue Girod, entre Port et St-Ferdinand.

Succession de Charles Shereck ou Shiereck.

No 8570—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux, 46 rue Royale—MARDI, le 26 juin 1883, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 25 mai 1883, pour le compte de la susdite succession—

Un certain morceau de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Girod, maintenant Villeré, St-Jean-Baptiste, St Ferdinand et Port. Le dit morceau de terre mesure à une distance 77 pieds 6 pouces de l'encoignure de la rue Port, 29 pieds de face à la rue Girod sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 56 pieds 10 pouces.

Conditions—1/3 comptant, le reste à un crédit de 1 et 2 ans, avec billets d'acquéreur portant intérêt à 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la dite propriété. L'acte de vente devra contenir toutes les clauses habituelles de garantie, assurance, droit de poursuite judiciaire. 10 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour recouvrement du paiement des billets. L'acquéreur aura le privilège de payer le tout comptant s'il le désire.

Les taxes de l'année courante, 1883, devront être payées par l'acquéreur, en sus du prix de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais de l'acquéreur.
26mai—26 juin 2 9 16 23 28

PAR GIRARDEY & MACON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Sixième District.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Succession de Marie Joséphine Caroline Ducros, épouse défunte de L. C. A. Bilieod, tuteur naturel. Procès en partage.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 21 juillet 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, en cette ville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un décret rendu dans la sus-dite affaire, par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Division A. de la dite Cour, le 19 mars 1883, et rendu le 14 juin 1883, et conformément à une détermination prise à une assemblée de famille homologuée le 14 juin 1883, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain situé dans le Sixième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, anciennement connu sous le nom de Greenville, borné par les rues Pine, Anne, Esther et Lower Line, mesurant 300 pieds sur chacune des rues Pine et Lower Line, et 240 pieds sur chacune des rues Anne et Esther.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur assumera, en sus du prix de l'adjudication, toutes les taxes qui pèsent sur la propriété jusqu'au moment de la vente, se montant à la somme de $968 83.

L'acte de vente pardevant Jas. Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur.
16 juin—16 23 30 juil 7 14 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Sixième District.

A l'encoignure des rues Jersey et Berlin.

Succession de Mme Margaret Chevalley.

No 7688—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureaux, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 23 juin 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, rendu et signé le 14 mai 1883, dans la dite succession, de la propriété ci-après décrite: à savoir—

Une certaine portion de terre, située dans le Sixième District de cette ville et dans l'îlet borné par les rues Jersey, Laurel, Berlin et l'Avenue Napoléon, mesurant 60 pieds de face à la rue Jersey sur une profondeur de 91 pieds 1 pouce, entre lignes parallèles, et forme l'encoignure des rues Jersey et Berlin, et se composant de la partie de façade et d'arrière des lots de terre désignés par les Nos 9 et 10 sur un plan par A. S. Phelps, voyer, en date du 15 février 1849, déposé en l'étude de L. R. Kenney, anciennement notaire, comme il appert au titre se référant à un acte passé pardevant E. Commagère, notaire, le 25 octobre 1876. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes et privilèges qui y appartiennent.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant E. Commagère, notaire, aux frais de l'acquéreur.
19mai—19 23 26 juin 2 9 16 23

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Elizabeth Baumann, décédée, épouse William Wagner.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.—No 3443.

Vente pour effectuer un partage.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau, 56 rue Royale—SAMEDI, 7 juillet 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 16 juin 1883, je procéderai à la vente à l'enchère publique de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans le Faubourg Delord, désigné par le No 334 du carré d'îlet borné par les rues Annunciation, Benton (maintenant Franklin) et Liberté, lequel terrain mesure 25 pieds de façade sur l'Annunciation sur [illegible] rue Delord, 161 pieds de profondeur sur le côté du terrain contigu, No 333, et 150 pieds de profondeur du côté opposé.

Cette propriété est la même qui fut acquise par William Wagner de Hugo William Hauff, le 28 mars 1864, par acte passé pardevant Hugh Madden, alors notaire en cette ville.

Conditions—Un tiers comptant, et le reste à crédit de un et deux ans, à partir de la date de l'adjudication. L'acquéreur devra fournir ses billets garantis par hypothèque, portant intérêt à raison de 8 0/0 l'an du jour de la vente jusqu'au parfait paiement, avec toutes les clauses usuelles. L'acquéreur paiera les taxes exigibles en 1883 en sus du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant Martin Voorhies, notaire, aux frais de l'acquéreur.
2 juin—2 9 16 23 30 juil 7

“REX MAGNUS,”
SUCCES INFAILLIBLE
DU
PUISSANT ROI,
LE
Conservateur de la Nourriture
DIT
HUMISTON.

Il résout le problème de conserver la nourriture fraîche, pure et saine, et cela, sans considération des saisons et des climats.

Qu'est-ce que Rex Magnus? Nous répondons dans le langage du *Sun et Item* de Philadelphie, Penn.: "C'est le premier de tous les conservateurs de nourritures," tandis que le *Cultivator*, ce journal orthodoxe, conservateur et toujours digne de foi dit: "Le conservateur de nourriture dit Humiston est la découverte la plus importante du siècle."

Comment se le procurer? Nous répondons—tous les épiciers, droguistes et en général ceux qui tiennent magasins le vendent. Si votre épicier ne l'a pas, les fabricants vous en feront parvenir par la poste, le port payé par eux d'avance, une boîte échantillon de la qualité de votre choix. Ce faisant, la compagnie s'expose à perdre de l'argent; mais son objet est de répandre l'usage de son produit en le faisant connaître dans tout le monde. Les diverses qualités de Rex Magnus, et les différentes façons de s'en servir sont ci-après indiquées. Ecrivez lisiblement et mentionnez la qualité que vous désirez. Ne faites usage que des qualités qui vous sont indiquées; de longues expériences vous en font la recommandation.

"Viandine," pour conserver toutes les viandes, volailles, poissons, etc., prix, 50 cts la livre; "Ocean Wave," pour conserver les huîtres, l'eau des huîtres, les palourds, les homards, etc., 50 cts la livre; "Pearl," pour conserver la crème, $1 la livre; "Snow Flake," pour conserver le beurre, le fromage, le lait, 50 cts la livre; "Queen," pour conserver les œufs, le maïs vert sur l'épi, etc., $1 la livre; "Aqua Vitae," pour conserver les extraits fluides sans l'usage de l'alcool, $1 la livre; "Anti-Ferment" et "Anti-Mold" [illegible]. Rex Magnus n'est pas gâté, pur et inoffensif. On peut parfaitement le substituer à la glace, à la chaleur, au sucre, au sel ou à l'alcool pour la conservation des aliments sans les priver de leurs parfums naturels, sans tenir compte des climats ni des saisons.

Peut-on en obtenir tout ce qui est affirmé plus haut?

Nous répondons oui. Le prof. Samuel W. Johnson, du collège de Yale, le dit, et il assure avoir conservé des viandes, des huîtres, de la crème pendant 35 jours dans une pièce où la température était élevée, au moyen du Rex Magnus. Des centaines de personnes ont [illegible] ces affirmations d'une exactitude parfaite.

Tout le monde peut comprendre nos prescriptions; elles sont simples; toutes les qualités de Rex Magnus se vendent à des prix modiques; la santé seule qu'elles procurent doit être une raison puissante pour encourager tout le monde à en faire usage, tandis que les avantages qui s'y rattachent—et à si bon compte surtout—font de Rex Magnus l'ami de toute la famille humaine. A tout hasard, envoyez votre adresse par carte postale et procurez-vous une circulaire.

Humiston Food Preserving Co.,
BOSTON, MASS
23 mai—1an—mer,jeu,sam

Récompenses de 16,600 fr.—Médaille d'OR
QUINA LAROCHE
ÉLIXIR VINEUX
Affections de l'Estomac, Anémie, Croissances difficiles, Fièvres et Suites de Fièvres, etc., etc.
PARIS, 22 & 19, RUE DROUOT & PARIS

PEPSINE BOUDAULT
EXPOSITION UNIVERSELLE 1867
Le Jury Académique a décerné la médaille unique A LA PEPSINE BOUDAULT la seule recommandée par le Dr CORVISART, médecin de l'Empereur Napoléon III et la seule admise dans les HOPITAUX DE PARIS.
Elle est conseillée par les plus grands médecins avec un succès infaillible, sous forme de Vin, Elixir et Poudre (fl. de 30 gr.) dans les
Gastrites · Gastralgies · Aigreurs · Nausées · Pituites · Indigestions · Diarrhées · Gaz · Pesanteurs · Migraines et les Vomissements chez les Dames enceintes.
A la Nouvelle-Orléans, Mouglé, Dubcongé, Bogel, Mauzel et Cie, Hart.
Et chez les principaux Pharmaciens anglais et français.
A Paris, chez HOTTOT, succr, 24, rue des Lombards.

Exposition Universelle Paris 1878
GRANDE MÉDAILLE D'OR
Pour la pureté des produits.
Fabrique Spéciale de PRODUITS CHIMIQUES POUR LA PHARMACIE ET LA PHOTOGRAPHIE
Sulfate de Quinine pur (2 Médailles)
Salicylate de Soude et Acide Salicylique
POULENC & WITTMANN
Paris — 7, rue Neuve-Saint-Merri, 7 — Paris
Nouvelle-Orléans : CARROUCHÉ; RIVET.

Salicylate de Soude Schlumberger
Chimiste à Paris, 20, rue Bergère.
SEUL REMÈDE INFAILLIBLE CONTRE LES DOULEURS NÉVRALGIQUES LA GOUTTE & LES RHUMATISMES AIGUS ou CHRONIQUES
Le rapport fait à l'Académie de Médecine de Paris, par les sommités médicales, constate 96 0/0 de guérison en 3 jours et souvent en 24 heures.
LE SALICYLATE DE LITHINE
Agit plus énergiquement dans les cas de GOUTTE AIGUE et de la GRAVELLE.
LES PASTILLES SALICYLÉES
Recommandées contre les Affections de la Gorge et des Bronches, et spécialement pour guérir les Aphtes et le Croup.
LE VIN SALICYLÉ
Tonique antiseptique efficace pour les tempéraments faibles et fiévreux.
Dépôts : Nouvelle-Orléans : MM. RIVET et CARROUCHÉ, droguistes.

ARSÉNIATE D'OR
Dynamisé du Dr ADDISON
Le plus ÉNERGIQUE et le PLUS ACTIF des RECONSTITUTIFS.
On ne connaît pas de substance médicamenteuse qui ait donné des résultats aussi certains et décisifs. Elle est sans contredit le premier et le plus énergique de tous les reconstituants.
Les sommités médicales de tous les pays du monde, ont constaté et affirmé la puissance curative et incomparable qu'elle possède. L'ARSÉNIATE D'OR DYNAMISÉ du Dr ADDISON est le véritable remède souverain pour toutes les affections du système nerveux pour relever les forces qu'elles épuisent. Il a des propriétés toniques qui ne le rendent infiniment supérieur au fer dans les cas de Chlorose et Anémie. L'Arséniate d'or dynamisé exerce une influence extrêmement favorable dans les affections chroniques des poumons. Son action curative est certaine dans les cas d'ulcères de caractère malin, maladies de la peau et du lupus.
Exiger sur tous les flacons la marque de Gelin
DÉPOT GÉNÉRAL A PARIS : Pharmacie GELIN, 38, rue Rochechouart
A la Nouvelle-Orléans : MM. RIVET-MARCEL MAJEAU, HART Cie CARROUCHÉ et dans toutes les pharmacies.

GOUTTES RÉGÉNÉRATRICES
DU
Docteur Samuel THOMPSON
Ces GOUTTES possèdent une puissance reconstituante telle qu'elles figurent au premier rang parmi les découvertes de la science moderne.
Elles rendent entièrement ou augmentent considérablement les forces perdues soit à la suite de longues maladies ou d'excès de jeunesse.
C'est surtout dans les pays chauds que les gouttes régénératrices sont appelées à apporter d'inappréciables services, aidant à l'homme sa puissance et sa virilité et contribuant à augmenter la force et développer la beauté de la race humaine.
Exiger sur tous les flacons la marque de Gelin
DÉPOT GÉNÉRAL A PARIS : Pharmacie GELIN, 38 rue Rochechouart
A la Nouvelle-Orléans : MM. RIVET-MARCEL MAJEAU, HART Cie CARROUCHÉ et dans toutes les pharmacies.

Médaille d'Argent, Exposition de Paris 1878.
GUÉRISON PROMPTE ET RADICALE de toutes les Affections de la Poitrine et de la Gorge PAR LE
SILPHIUM Cyrenaicum
dont les propriétés exceptionnelles viennent encore d'être proclamées devant l'Académie de Rome, par le Dr LANZI, qui conclut dans son rapport, que le Silphium est destiné à prendre place parmi les remèdes les plus efficaces, dans la cure des maladies chroniques de l'appareil respiratoire : Rhumes, Bronchites, Catarrhes, Phthisies, Laryngites, Angine, Croup, Fatigue de la Voix, etc., etc.
DERODE et DEFFÈS, seuls propriétaires et préparateurs, 2, rue Brunel, Paris.
Nouvelle-Orléans : RIVET; CARROUCHÉ; MARCEL MAJEAU.

SAVONS A° MOLLARD
Exiger la Marque de Fabrique.
Savon Sulfureux de Toilette d'une odeur fine et suave, forme une lotion nutritive qui conserve à l'épiderme sa souplesse.
Le Savon Sulfureux Médicinal s'emploie contre les affections de la peau, gerçures, piqûres, démangeaisons, etc.
Savons à l'Acide Phénique et Savons de Goudron. Excellents préservatifs contre la petite vérole, le choléra, maladies de la peau, épidémies, etc.
A. MOLLARD, 14, rue Martel, Paris. — BARROU & VILLOT, Succr.
Nouvelle-Orléans : RIVET, CARROUCHÉ, et tous Pharmaciens et Parfumeurs.

ASTHME Catarrhe, Oppression et toutes les affections des voies respiratoires sont guéries par les Tubes Levasseur. Phie LEVASSEUR, 23, r. de la Monnaie, Paris. — A la Nouvelle-Orléans : MM. CARROUCHE — RIVET
NEVRALGIES et toutes les affections nerveuses sont guéries par les Pilules anti-névralgiques du docteur CRONIER.

GOUDRON DE GUYOT
LIQUEUR CONCENTRÉE ET TITRÉE
M. Guyot est parvenu à enlever au goudron son âcreté et son amertume insupportables et à le rendre très-soluble. Mettant à profit cette heureuse découverte, il prépare une liqueur concentrée de goudron, qui, sous un petit volume, contient une grande proportion de principes actifs.
Le Goudron de Guyot a donc tous les avantages de l'eau de goudron ordinaire, sans en avoir les inconvénients. Il suffit d'en verser une cuillerée à café dans un verre d'eau pour obtenir à l'instant un verre d'excellente eau de goudron sans goût désagréable. Chacun peut ainsi préparer soi-même son eau de goudron au moment du besoin, ce qui offre économie de temps, facilité de transport et évite le manîment si désagréable du goudron.
Le Goudron de Guyot remplace avec avantage bien des tisanes plus ou moins inertes, dans les cas de rhumes, bronchites, toux, catarrhes.
Le Goudron de Guyot est recommandé dans les maladies suivantes:
EN BOISSON. — Une cuillerée à café pour un verre d'eau, ou deux cuillerées à bouche par bouteille:
BRONCHITES
CATARRHE DE LA VESSIE
RHUMES
TOUX OPINIATRE
IRRITATION DE POITRINE
COQUELUCHE
MAUX DE GORGE
EN LOTION. — Liqueur pure ou étendue d'un peu d'eau.
AFFECTIONS DE LA PEAU
DÉMANGEAISONS
MALADIES DU CUIR CHEVELU
EN INJECTION. — Une partie de liqueur et quatre parties d'eau (affection de forte intensité.)
ÉCOULEMENTS ANCIENS OU RÉCENTS
CATARRHE DE LA VESSIE
Le Goudron de Guyot a été expérimenté avec un véritable succès dans les principaux hôpitaux de France, de Belgique et d'Espagne. Il a été reconnu, que, par les temps chauds, il constitue la boisson la plus hygiénique, et surtout pendant les temps d'épidémie. Une instruction accompagne chaque flacon.
Dépôt à la Nouvelle-Orléans, Phie Mouçagé; Phie Schwab
A Paris, maison L. Frère, rue Jacob, 19

ELIXIR DIGESTIF DE PEPSINE
de GRIMAULT et Cie, Pharmaciens à Paris
La Pepsine possède la propriété de [illegible] dans l'estomac le suc gastrique [illegible] pour opérer la [illegible] des aliments. Employée sous forme d'Elixir agréable au goût, elle guérit et prévient :
Mauvaises digestions, Nausées et Renvois de gaz, Crampes d'estomac.
les Gonflements d'estomac, les Gastrites, la Migraine, les Gastralgies, les Maladies du foie
Il combat les vomissements des femmes enceintes et fortifie les vieillards et les convalescents en facilitant la [illegible].

MALADIES DE POITRINE GUÉRIES PAR LE
SIROP D'HYPOPHOSPHITE de CHAUX
de GRIMAULT et Cie, Pharmaciens à Paris
Ce Sirop, le plus anciennement connu, produit toujours les résultats les plus rapides et les plus satisfaisants. On trompe le public si on ne lui donne pas un Flacon ovale et un Sirop rosé avec la signature de GRIMAULT & Cie.
Il calme la Toux, fait disparaître les Sueurs nocturnes, guérit
les Bronchites, les Catarrhes, la Consomption, la Phthisie.
et arrête la Fièvre lente qui détruit les forces du malade.
Dépôt, 8, rue Vivienne, à Paris
ET DANS TOUTES LES PHARMACIES.

Alimentation. Nutrition.
VIN DE Chapoteaut A LA PEPTONE PEPSIQUE
Les aliments journaliers sont transformés par le suc gastrique de l'estomac en une substance assimilable nommée *peptone* qui passe directement dans la circulation pour former la chair, les muscles, les os. Mais lorsque l'estomac est malade, il n'a plus l'énergie nécessaire pour digérer les aliments. M. CHAPOTEAUT, avec la viande de bœuf transformée en Peptone au moyen de la pepsine, obtient un produit exactement semblable à celui formé par l'estomac qui permet de nourrir les malades les plus gravement affectés, même quand l'estomac se refuse à toute digestion. Il convient aux anémiques, aux phtisiques, aux malades de l'estomac, aux convalescents, aux personnes affaiblies par le travail, les affections cancéreuses, les excès, etc.
Il facilite la croissance des enfants, leur augmentation de poids, et nourrit les vieillards.
CHAPOTEAUT, 8, r. Vivienne, Paris

INJECTION AU **MATICO** DE GRIMAULT & Cie Pharmaciens 8, RUE VIVIENNE, PARIS
Exclusivement préparée avec les feuilles du Matico du Pérou, cette injection s'est acquise en quelques années une réputation universelle. Elle guérit en peu de temps les écoulements les plus rebelles.

SIROP DE RAIFORT IODÉ
de GRIMAULT et Cie, pharmaciens à Paris
Depuis vingt années ce médicament donne les résultats les plus remarquables dans les maladies des enfants pour remplacer l'huile de foie de morue et le sirop antiscorbutique.
Il est souverain contre l'engorgement et l'inflammation des glandes du cou, les gourmes et les diverses éruptions de la peau, de la tête et du visage. Il excite l'appétit, tonifie les tissus, combat la pâleur et la mollesse des chairs et rend aux enfants leur vigueur et gaîté naturelle. C'est un admirable médicament contre les croûtes de lait et un excellent dépuratif.

ASTHME
CIGARETTES INDIENNES au Cannabis indica de GRIMAULT & Cie Pharmaciens à Paris.
Il suffit d'aspirer la fumée de ces Cigarettes pour provoquer l'expectoration et faire disparaître les plus violents accès d'asthme, la toux nerveuse, l'enrouement, l'extinction de voix, les névralgies faciales, l'insomnie, combattre la phtisie laryngée et toutes les affections des voies respiratoires. Exiger sur chaque cigarette la signature de GRIMAULT et Cie.
Dépôt à Paris : 8, Rue Vivienne
ET PRINCIPALES PHARMACIES

SIROP & VIN DE DUSART au Lacto-Phosphate de Chaux
Les lacto-phosphates de chaux conviennent particulièrement :
aux Enfants pâles, lymphatiques, aux Rachitiques, aux jeunes Filles qui se développent, aux Femmes délicates, aux Nourrices pour favoriser l'abondance et la richesse du lait, dans les dernières mois de la grossesse des jeunes femmes, aux Convalescents, aux Vieillards affaiblis, dans les Maladies de Poitrine, dans les Digestions laborieuses, dans l'Inappétence, dans toutes les maladies qui se traduisent par l'Amaigrissement et la Perte des Forces, dans les Fractures, pour la consolidation des os, dans la Cicatrisation des Plaies.
Dépôt chez tous Droguistes & Pharmaciens

Migraines.—Maux de Tête
GUARANA de GRIMAULT & Cie, Pharmaciens à Paris
Un seul paquet de cette poudre végétale et naturelle, délayée dans un peu d'eau sucrée, suffit pour faire disparaître les maux de tête, migraines ou névralgies les plus violents. Son action tonique lui donne une efficacité incontestable contre les coliques.
Dépôt : 8, Rue Vivienne, à Paris
ET DANS TOUTES LES PHARMACIES

PHOSPHATE DE FER de LERAS
Pharmacien, Docteur ès-sciences
Ce liquide, analogue à une eau minérale ferrugineuse concentrée, est le seul des ferrugineux qui, se rapprochant de la composition du globule sanguin, offre l'avantage inappréciable d'agir comme réparateur et reconstituant des os et du sang. Il ne constipe jamais, ne fatigue pas l'estomac, ne noircit pas les dents; il s'emploie toujours avec succès contre les maux d'estomac, les pâles couleurs, l'appauvrissement du sang et toutes ces indispositions auxquelles sont sujets les dames, les jeunes filles et les enfants lorsqu'ils sont pâles, anémiques, languissants et privés d'appétit.
Paris, 8, rue Vivienne
et dans les principales pharmacies

CAPSULES AU **MATICO** DE GRIMAULT & Cie, Phiens 8, rue Vivienne, Paris
Résultat infaillible dans le traitement de la gonorrhée, sans jamais fatiguer l'estomac comme le font toutes les Capsules au copahu liquide.

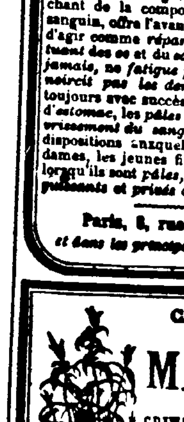

CETTE HUILE EST LA PLUS APPRÉCIÉE PAR LES MÉDECINS FRANÇAIS
HUILE DEROCQUE
HUILE DE FOIES FRAIS DE MORUES
EXPÉRIMENTÉE DANS TOUS LES HOPITAUX DE PARIS
Supériorité reconnue
Sans Odeur et sans Goût
MÉDAILLE D'ARGENT
DÉPOT GÉNÉRAL A PARIS
BUCHAMP, Pharmacien, 30, rue des [illegible]
Nouvelle-Orléans : Carrouché, Rivet, Hart et Cie

Vin de Quinquina Ferrugineux AU MALAGA
de GRIMAULT & Cie pharmaciens à Paris
Ce vin contient le quinquina qui est le plus puissant tonique de la matière médicale, et le Phosphate de fer, le régénérateur des forces épuisées et du sang appauvri. On l'emploie avec succès contre les *Pâles couleurs*, l'*Anémie*, l'*Irrégularité de la menstruation*, le *Manque d'appétit* et les *Douleurs d'estomac* auxquelles les femmes sont souvent sujettes.
Paris, 8, rue Vivienne
ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES

SANTAL MIDY
L'Essence de santal citrin de Bombay, absolument pure, contenue dans ces capsules, est beaucoup plus active que le *Copahu* et le *Cubèbe*. Elle supprime l'emploi des injections et arrête en trois jours l'écoulement le plus douloureux et le plus invétéré, sans fatiguer l'estomac, et sans communiquer d'odeur aux urines.
Dépôt : Phie L. MIDY, 113, r. du Fg-St-Honoré, Paris
ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES

VÉRITABLE PURGATIF LEROY
En Liquide et en Pilules
Les Purgatifs LE ROY s'emploient avec succès dans le traitement des Affections aiguës et chroniques et surtout des maladies épidémiques, telles que : Peste, Fièvre jaune, Vomito negro, Choléra, Typhus, etc., dans lesquelles le sang s'altère si rapidement que les médications ordinaires sont, la plupart du temps, inefficaces.
Pour éviter les Contrefaçons, exiger sur les étiquettes la signature de Le Roy comme ci-contre :
Pharmacie COTTIN, Gendre de LE ROY
51, RUE DE SEINE, PARIS

MALADIES DE POITRINE
Dans le plus grand nombre de cas GUÉRISON et, dans les cas désespérés, SOULAGEMENT MANIFESTE PAR L'EMPLOI DE l'Elixir alimentaire Ducro
Nombre de malades lui ont dû leur guérison après avoir employé sans résultat satisfaisant toute autre médication.
La formule de cet Elixir dont la base est le jus de viande et l'alcool, a été établie en 1868. Malgré les nombreuses imitations que son succès a fait naître, elle continue d'être préconisée par les sommités médicales de Paris, comme l'un des plus
PUISSANTS FORTIFIANTS
pour les convalescents, les personnes faibles, les jeunes filles chlorotiques, les vieillards débiles, etc.
Exiger sur l'étiquette l'orthographe DUCRO, la mention des médailles : Argent Paris 1875, Or Compiègne 1877 et le dessin de la marque de fabrique : un phénix.
Paris, 20, place des Vosges et toutes les Pharmacies.

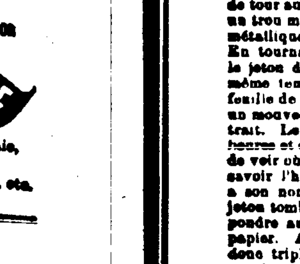

Récompenses de 16,600 fr.—Médaille d'OR
QUINA LAROCHE
ÉLIXIR VINEUX
Affections de l'Estomac, Anémie, Croissances difficiles, Fièvres et Suites de Fièvres, etc., etc.
PARIS, 22 & 19, RUE DROUOT & PARIS

AVIS
DUCRO DUCRO
La réputation ancienne de L'Elixir Alimentaire de
DUCRO
et son emploi de plus en plus répandu comme Apéritif — Tonique Reconstituant — ont conduit des individus peu scrupuleux à profiter de la ressemblance plus ou moins grande de leur nom avec celui de DUCRO pour lancer dans le commerce des imitations contre lesquel es il est indispensable de mettre en garde le public.
Exiger sur les étiquettes des flacons : 1° la mention des médailles : *Argent Paris 1875, Or Compiègne 1877*; 2° la marque de fabrique : *un Phénix*; 3° l'orthographe exacte du nom,
DUCRO

PATE ET SIROP DE BERTHÉ
A LA CODÉINE
Peu de médicaments possèdent des propriétés aussi certaines que la PATE et le SIROP de BERTHÉ, aucun ne calme plus sûrement la *toux persistante* de la *grippe*, du *catarrhe*, de la *coqueluche*, de la *bronchite*, de la *phthisie* et toutes les *douleurs nerveuses*.
NOTA. — LE SIROP DE CODÉINE, honneur très-rarement mérité par les nouveaux médicaments, vient d'être enregistré comme médicament officiel. Pour mettre fin aux imitations blâmables, nous rappelerons qu'en les exigeant sur chaque produit le nom et la signature ci-contre
Berthé
Pharmacien, Lauréat des hôpitaux de Paris
Dépôt général : 24, rue des Écoles, Paris.
A la *Nouvelle-Orléans*, chez MM. E. J. Hart et Co, *Carrouché*, droguistes, *Marcel Majeau* et dans toutes les pharmacies.

Sparadrap Révulsif AU THAPSIA Formule du Codex
Ce Sparadrap agit plus promptement, plus énergiquement que les huiles de croton, d'épurge, la pommade stibiée et autres préparations du même genre.
Son emploi, d'une extrême facilité, ne tardera pas à vulgariser son usage dans le traitement des rhumatismes, irritations de poitrine, bronchites, rhumes, maux de gorge, etc., en un mot, dans tous les cas où le médecin veut obtenir une révulsion active.
Prix de la Boîte de 6 Feuilles, 1 fr. 50
VENTE EN GROS
Chez BRUNOIX & Cie, succrs d'ANCELIN
77, Rue Vieille-du-Temple, à Paris
AU DÉTAIL : Chez tous les Pharmaciens

VICHY
Administration : PARIS, 22 Boulevard Montmartre.
Grande-Grille—Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales, calculs biliaires, etc.
Hôpital—Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence, gastralgie, dyspepsie.
Célestins—Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, albuminurie.
Hauterive—Affections des reins, de la vessie, la gravelle, les calculs urinaires, la goutte, le diabète, l'albuminurie.
EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE
Les sources de Vichy ci-dessus, se trouvent chez MM. PAUL GELPI & BRO., BAULATOUR, MARCEL MAJEAU.

APPAREIL SELTZOGENE D. FEVRE
Breveté, 13 Médailles
Simple, solide, gracieux, facile à porter, à manœuvrer, à nettoyer, pas de métal ni de mastic en contact avec l'eau à boire.
Avec cet Appareil on prépare soi-même et sans que les poudres soient jamais mélangées à l'eau à boire, Eau de Seltz, Eau de Vichy (Soda Water), Limonades gazeuses, Vins mousseux, etc.
Pour éviter les imitations et les contrefaçons exiger la marque:
D. FEVRE PARIS
VERITABLE FEVRE [illegible] rue P[illegible]

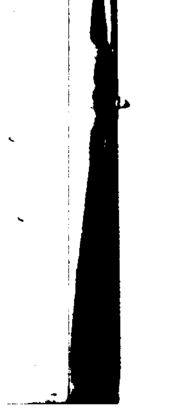

L'Abeille de [illegible]
[illegible]
DIMANCHE

REVUE [illegible]

Tout le monde [illegible] joues avec les [illegible] pique"; mais on [illegible] jones peuvent [illegible] plaques urticaires, [illegible] etc. [illegible] et bien connue en [illegible] qui travaillent les [illegible] hors d'état de [illegible] on a même noté [illegible] docteurs Joaquin y Honde (d'Aspe) [illegible] maladie. Un [illegible] années dans un [illegible] destinées [illegible] fonde. Une heure [illegible] l'atelier, presque [illegible] éprouvant une [illegible] ronde par un [illegible] de brûlure à la [illegible] pupillèrent de [illegible] voyant pleine [illegible] étaient converts [illegible] viennent des [illegible] et les narines, [illegible] telier; quand [illegible] elles les accidents [illegible]

Les mêmes [illegible] coup de ces [illegible] construire une [illegible] des jones pour [illegible] mier jour de [illegible] vriers sur vingt [illegible] quitter la maison [illegible] nèrent leur [illegible] leurs camarades; [illegible] avant midi, ils [illegible] accidents, [illegible] violentes; ils [illegible] dant près d'un [illegible]

L'influence des [illegible] l'homme est très [illegible] qu'un alcade, son [illegible] furent [illegible] déchargé une [illegible] porté les jones à [illegible] affirme que l'on a [illegible] de mort chez des [illegible] simplement [illegible] plies de jones.

Il existe un [illegible] ment, de se mettre [illegible] Il suffit, avant de [illegible] les plonger et de [illegible] pendant vingt [illegible]

On sait combien [illegible] à sa disposition un [illegible] pourvu de danger, [illegible] bilité. M. Paul [illegible] du protoxyde d' [illegible] condition d' [illegible] sion; mais le [illegible] opératoire peu [illegible] pompes de [illegible] l'usage de la [illegible] taux privilégiés. [illegible] quer un nouveau [illegible] pourrait bien être [illegible] —et c'est ainsi qu' [illegible] succès sur des [illegible] d'abord le [illegible] d'azote pur et [illegible] respiration avec un [illegible] sion ordinaire de [illegible] et de 20 0,0 d' [illegible] l'expérience [illegible] prévisions de M. [illegible]

Le contrôle des [illegible] blissements publics, [illegible] les usines, etc., [illegible] cultés. MM. Levy [illegible] anglais viennent de [illegible] trôler l'entrée et [illegible] ouvriers d'usine, [illegible] n'est pas superflu [illegible] connaître. Le [illegible] même les entrées et [illegible] matérielle.

L'appareil barre [illegible] L'ouvrier passe et [illegible] de tour au [illegible] un trou ménagé [illegible] métallique portant [illegible] En tournant, le [illegible] le jeton dans un [illegible] même temps une [illegible] feuille de papier qui [illegible] un mouvement d' [illegible] trait. Le papier [illegible] heures et demi [illegible] de voir où se trouve [illegible] savoir l'heure d' [illegible] à son nom, d'autre [illegible] jeton tombé dans [illegible] poudre au rang du [illegible] papier. A l'aide [illegible] donc triple [illegible] entrées enregistré [illegible] tourniquet sur un [illegible] 2° le jeton qui [illegible] trait marqué sur le [illegible] à savoir si les trois [illegible] finitive solidaires [illegible] dans, il ne suffit pas [illegible] pour annuler tous [illegible] peut avoir au [illegible] paraît pas à l'abri [illegible]

MM. Cramer et [illegible] ont imaginé un [illegible] rincer les bouteilles [illegible] tique... C'est une [illegible] mixture, une sorte [illegible] fermée dans une [illegible] On visse la botte [illegible] conduite d'eau. Le [illegible] sa pression, fait [illegible] à la roue est fixée [illegible] minée par une [illegible] nable. La brosse [illegible] bouteille elle [illegible] vitesse et nettoie [illegible] de main. On [illegible] ce système rincer [illegible] teilles par heure.

En définitive, [illegible] eau qui fait tourner [illegible] la bouteille. C' [illegible] coup de force, il est [illegible] Paris, où l'eau est [illegible] cage soit encore [illegible] avantage. Mais [illegible] constitue, dans les [illegible] force motrice [illegible] oublier que, pour [illegible] 10 kilogrammètres [illegible] une atmosphère et [illegible] effective, il faut [illegible] à l'heure et 40 [illegible] heures. 1 mètre [illegible] être livré par la [illegible] moins de 55 fr. l'an [illegible] grammètres [illegible] donc à près de 10 [illegible] facile de s'explique[illegible] se sert pas à Paris [illegible] liques, qui rendent [illegible] les régions où l'eau [illegible] abondance.

Un métallurgiste [illegible] dre Dick, serait [illegible] ment est exact, à [illegible] échelle un alliage [illegible] pu être obtenu [illegible] Nous voulons [illegible] fer s'allie au zinc [illegible] mer un alliage aux [illegible] tiques. Pour [illegible] sout le fer brut [illegible] ou mélange [illegible] veau métal serait [illegible] derait une [illegible] vaillerait [illegible]

FEUI[illegible]

No. 18.

LES BATAI[illegible]

La [illegible]

GEORG[illegible]

—Mais voyez [illegible] séquence est la [illegible] Vous me supplie[illegible] mon mari, et [illegible] vous pouvez pour [illegible] les à l'extrême [illegible] gement [illegible] bord à partir. [illegible] soupçon [illegible] Et puis, dans un [illegible] voulez vous tuer. [illegible] cher la prudence, [illegible] tout à l'heure, [illegible] der des conseils.

—Oh! je [illegible] avisée, dit P[illegible] savez toujours [illegible]

—Vous [illegible] vous je puis [illegible] rah. D'ailleurs, [illegible] sécurité à ma [illegible] et avisée, c'est [illegible] vous révoltez pas, [illegible] exigeante, aille[illegible] lement, entendre [illegible] vous n'êtes pas [illegible] rer me trouver [illegible] de. Ma [illegible] mon bonheur [illegible] pable, [illegible]